



Procès-verbal N°8
Réunion du 20 février 2020

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Martine PASDLOUP, MM. Robert CHONCHON, Louis LEFEUVRE, Michel COUFFIN, Jean-Pierre MAGGI (CD), Jacques LEGUYADER

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, **c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs**, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

RAPPEL

La CDPME rappelle aux clubs que les indemnités concernant les arbitres officiels et délégués désignés sur une rencontre concernant un match « sensible » sont à régler **avant la rencontre**, conformément au R. S. G. 94 article 17.

Dans le cas de refus de régler un officiel désigné le club s'expose à une amende de 50,00 € (voir annexe financière saison 2019/2020)

21548772-IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE / ORLY AC – Anciens D2.A du 01/03/2020 à 9h30

Initié par la Commission de Discipline.

Réception :

Pour le club d'IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE :

M. ARAUJO SALVADOR J – Représentant le Président du club

Pour le club d'ORLY AC :

M. FARHAT M –Président du club

M. DROZA M – Secrétaire du club

La CDPME :

-Echange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation qui sera mise en place lors de la rencontre

-Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football:

*1 arbitre officiel à la charge des deux clubs.

*2 arbitres assistants à la charge des deux clubs.

*1 délégué officiel à la charge des deux clubs

-Match classé sensible



MATCH « CLASSE SENSIBLE » A VENIR

GOBELINS FC / PARIS FC 3 –Seniors D1 Fem du 04/04/2020 à 17h00

Initié par la Commission de Discipline

La commission **invite pour sa réunion du 05/03/2020 à 18h30 :**

-Les arbitres et délégué officiels désignés sur cette rencontre

-Pour le club des GOBELINS FC :

Le président

Le responsable sécurité du club

Le responsable de la catégorie

-Pour le club de PARIS FC 3:

Le président

Le responsable sécurité du club

Le responsable de la catégorie

Nous vous rappelons que pour la bonne organisation d'une rencontre classée « SENSIBLE » la présence des responsables de chacun des clubs est nécessaire, sous peine de report.

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : 05 mars 2020 à 18h00